L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 MAI 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LEMEY,
PROPRIÉTAIRES-Gérants.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 6 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Vente par décret, voir aux catégories.

Par Louis Sturz & Son—Lot belles installations de magasin No 72 de la rue Gravier, comptoirs, vitrines, grande glace, &c.

Par Felicité Duconduc, en cette date rue St-Louis et Chartres—Vente du merchandises sèches, crochets, chapeaux, habillements, meubles, &c.

Par H Roger & Co., à 10 heures, à leur salles d'encan, 45 et 47 Vieil la-Levée—300 sel sacs lestes, sculiers et bandes-sacs. Et à 11 heures, 100 quarts de vin rouge.

Par D E Murphy, en No 67 de la rue des Magasins à 11 heures—200 bottes de sabots, verres, &c.

Par Montgomery, Rex. & Co., sous licence de P. Lisel, rue Gravier, à 10½ heures—De belles chambres de cette et de bérédit, par paire et seule, bijoux, meubles d'habitation et de ville, jolie baggies couverte et découverte, harnais, et les, &c. Et à leur salle d'encan, rue de Camp, à 11 heures—Un assortiment plaqué de meubles, tables, garnitures, tapis, lits, ais de cuisine, &c.

Par J. Bajon, Jr., sous licence de Dr Ribiet, coin Gravier et Bienville—Des chermes appareillés de toilet et de chambres.

Par O. Valentes, en No 45 de la rue Tchoupitoulas—Verrerie, fabrants; jambonet de mouton.

Par Hoffman, Marks & Co, en No 52 de la rue de Chartres—Bijouterie, plaqué et d'ébé, linguerie et ch spoons.

Par Vincent & Co, en No 16 de la rue de Chartres—Marchand ses sèches, parapluies, fouets, bottines, &c.

Par S Gabriel—Continuation et dernier jour de vente de livres, à son bureau d'encan, à cinq heures et demie ce soir.

Par Auction sous surveillance et encanteur ch. en M. Ernest Turpin, 92 Vieille-Levée

LES CIGARES DE GROBET ALCIDE,
185.....Rue des Remparts.....185

Vente—Liquidation de marchandises en magasin, par M. D. E. Murphy, commissaire, sur la vente de 200 caisses de vin rouge, annoncée par lui pour aujourd'hui, jeudi, à 11 heures de matin, au No 67 de la rue des Magasins.

L'Election du 19 mai.

L'organe du gouvernement a pris, hier, à partie le maire de la Nouvelle-Orléans à l'occasion de ce prochainement ordonnant une élection municipale le 19 mai. Le *Republican* établit que le maire eût dû ordonner cette élection pour le second lundi de mars conformément à la Charte actuelle de la ville. Nous n'avons pas besoin de discuter ce premier point. En admettant que M. Cow way ait complètement oublié d'ordonner cette élection,—et les uniformes gorsses, pas prendre de quinze heures plusieurs, ou n'est bien pardon de lui naturellement le même,—quoi différons complètement avec le *Republican* sur les conséquences qu'il tire de l'oubli qu'aurait commis M. Conway, et nous ne pensons pas du tout que la ville doive porter la peine de la négligence de son premier magistrat.

L'organe du gouverneur préférait que de l'état de choses actuel il résulte plusieurs vacances dans les deux conseils, et qu'en vertu d'une loi du 19 août 1867, M. Warmoth ait le pouvoir de remplacer les aldermen et assistants-aldermen qui auraient pu le nouveau temps à courir, terme qui expire en mars 1871. Si une pareille prétention pouvait triompher, on voit à quoi l'on dit du maire condamnerait la ville de la Nouvelle-Orléans—à subir un conseil dont la majorité serait radicale.

Avec une pareille théorie, il suffirait de la convivence des fonctionnaires chargés d'ordonner les élections—et dans beaucoup de cas c'est un gêne, vouloir lui-même qu'inconsolé ce devoir — pour faire passer des mains du peuple dans celles de M. Warmoth les nominations à tous les emplois électifs. Absurde dans ses conséquences, une pareille théorie n'est pas soutenable en présence de ses textes.

Nous ne voulons pas examiner ici la loi de 19 août 1868, discutable au point de vue constitutionnel comme toutes les lois émanant de la législature actuelle. Mais en admettant, par hypothèse, que le gouverneur ait le droit de nommer aux emplois vacants, nous soutenons que ce droit ne peut s'appliquer au cas actuel. Voici le texte de cette loi :

Sec. 1. Toutes les fois qu'une vacance surviendra dans tout conseil d'Etat, de paroisse ou de municipalité, dans cet Etat, actuellement existant, ou qui pourra être créé plus tard, par suite de décès, de démission ou par toute autre cause quelconque, et pour laquel la Constitution ou lois indique la manière de remplir la vacance, toutes lesdites vacances seront remplies, que ce soient des membres d'Etat ou de paroisse, par les nominations faites par le gouverneur, de telle sorte que du commencement du Etat, lesquelles nominations seront faites pour tout le terme non expiré desdits emplois vacants.

Nous prétendons, d'abord, que l'expression *emplois* ne peut s'appliquer aux membres du Conseil municipal. Leurs fonctions sont gratuites et ne constituent pas un emploi. Ils sont les représentants de la ville et non l'état, nommés par représentants sont les mandataires du peuple à l'Assemblée Générale. Si l'on accordait au gouverneur le pouvoir de nommer les conseillers en vertu de la loi qui précède, il faudrait lui reconnaître, par cela même, celui de remplacer les représentants et les administrateurs de la commune, et l'on aurait en singulier spectacle de voir le gouverneur nommer, de Washington, les Sénat, des représentants des deux Chambres. Un sénateur, un représentant, un conseiller municipal ne peut être considéré comme remplissant un *emploi*, et la loi de 18 août 1868 ne peut s'appliquer à aucun d'eux.

A un autre point de vue, la loi n'est applicable qu'aux cas de vacances individuelles, et non au cas où, en vertu de la législature, une portion d'un corps politique doit être remplacée. Les expressions "vacances par décès, démission ou toute autre cause," doivent être interprétées dans ce sens que la loi a entendu parler des causes qui rendraient un emploi vacant, par exemple l'incapacité civile ou politique de ministère, mais nullement de l'expiration du terme fixé pour l'emploi. Cela est si évident que la loi porte que les nominations ainsi faites pour le reste du *terme non expiré*, ce qui ne permet pas de supposer que le gouverneur puisse nommer pour un terme entier.

Comme nous le disions plus haut, si le gouverneur avait le droit de remplacer la portion des conseillers sortant, parce que le maire a négligé d'ordonner une élection en temps voulu, il aurait le même droit à l'égard des chambres sortant, et lui même négligeait d'ordonner une élection pour leur remplacement.

Une autre preuve que la loi n'a voulu parler que des vacances individuelles c'est le texte même de cette phrase qui termine la section :

Et s'il s'agit d'un emploi municipal, les vacances doit être remplie au moyen d'une nomination faite par le gouverneur pour le terme non expiré de *la personne dont* l'emploi est ainsi vacant."

Ces termes ne peuvent évidemment s'appliquer au cas d'une moitié des membres du Conseil sortant par l'expiration légale de leur terme.

En somme, donc, le gouverneur n'a le pouvoir de ne substituer aux électeurs de la Nouvelle-Orléans pour nommer des membres du Conseil.

Maintenant, de ce que la charte fixe le second lundi de mars pour la tenue des élections, on soit-il, que ce droit ressort, soit par force nature, soit par erreur, soit par oubli, les élections ne peuvent avoir lieu? Nous pensons qu'il n'existe aucune bonne raison pour qu'il en soit ainsi. Il est de devoir du maire de séparer l'erreur et l'oubli, dès qu'il en est avisé, et comme la loi dit que les aldermen résistent en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés, les choses peuvent être parfaitement régulières. L'élection du 19 mai sera pour nous parfaitement valide, et il dépend des électeurs qu'elle soit ratifiée comme nous tous les rapports.

La Lumière—Nous avons reçu hier la premier numéro d'un journal publié en espagnol et en anglais et qui s'annonce comme l'organe de Cuba et de Porto Rico. Ce journal paraîtra une fois par semaine, il remplace *Les deux Républiques*. Notre nouveau confrère discute avec vigueur le question cubaine et sa rédaction ne manque ni de vigueur ni de talent.

FOIRE A LA SALLE DES ODD-FELLOWS.

AU PROFIT DE L'ASILE SAINTE-MARIE.

L'Asile Ste Marie, du Troisième District, renferme 400 orphelins, et les bonnes sœurs qui le dirigent ont pensé à faire solliciter des jeunes gargons. Des dames charitables ont en l'idée d'organiser, à la salle des Odd-Fellows, une foire au profit de cet asile. Il n'est de dépenser du pain à ces malheureux enfants, et l'on nous prie de faire un appel désespéré à toutes les mères chrétiennes. Sans doute, le public négligé cette foire, bien qu'elle soit sous les auspices d'attrait, bazar d'artistes divers, cadeaux, chansonnets, restaurant, musique, etc. Des dames qui tiennent la foire subjuguent bonnes de concours de quelques mes lames de bonne volonté pour les aider, et nous pensons que nous les jeunes gens du Troisième District n'en trouvera en certain nombre disposés à offrir leurs services. La foire doit durer toute la semaine, nous nous forcer en devoir d'y consacrer notre attention. Nous répondrons mesdames Beaudet, Duchapus et Rodgers, qui tiennent le renseignement Victor à notre faire, de l'ouvrage qu'elles nous ont fait.

Si vous voulez avoir un grand effet de notre ouvrage-opus du sleep nouvellement par S. Turpin, No 92, Vieille-Levée.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La première représentation du dernier chef-d'œuvre de Meyerbeer, l'*Africaine*, promet d'attirer, ce soir, une foule considérable. La bénéficiaire, madame Urania Cambier, première forte chanteuse de grand opéra, est une artiste de talent, une madeleine accomplie, une tragédienne lyrique qui sait unir la déclamation de jou à l'expression dramatique. Elle a grandement contribué par son talent seul bien que par son mérite à donner de l'éclat à l'interprétation des grands opéras, et son bénéfice d'adieu fournira à tous ceux qui apprécient ce valeur artistique et les services qu'elle a rendus à la cause de l'art musical dans notre ville, soit comme professeur, soit comme cantatrice, l'occasion de lui témoigner leur admiration pour son talent et leurs sympathiques regrets.

Avec madame Cambier dans le rôle de Sélika mademoiselle Hasselman dans celui d'Inès, MM. Picot, Peront et Van Hoffien dans les trois principaux rôles, Vasco, Nélusko et Don Pedro, l'*Africaine* sera bien interprétée et nous pompera de brillant succès pour ce soir.

La troupe italienne a obtenu, hier soir, dans le *Barbier de Séville*, un plus grand succès que le premier jour. On a beaucoup applaudi mademoiselle Durand et M. Brignoli. Mademoiselle Durand a eu les honneurs de bis sur trois scènes note, dans la leçon de chant. La troupe italienne donnera, vendredi, *Il Trovatore*, opéra de Verdi, avec le concours d'une partie de la troupe d'opéra française.

CONCERT DE M. VON LA HACHE. — Un grand concert vocal et instrumental doit être donné, vendredi soir, au Théâtre des Variétés, au bénéfice de M. T. Von La Hache, un de nos professeurs de musique les plus distingués. Ce concert aura lieu avec le concours d'artistes et d'amateurs de talent et de la société dramatique de la Nouvelle-Orléans. Parmi les artistes qui ont promis leur concours, nous citerons M. Sipp, pianiste de talent qui n'est fait entendre plusieurs fois cet hiver, M. Carlo Patti, M. Hermann Breon. Le programme est très honnêtement composé.

CONSERVE DE VIANDE FRAICHE.—Les conserves de viande fraiche sont appelées à occuper bientôt une part importante dans l'alimentation des peuples. Rien ne tendra autant à égaliser le coût des dépenses de première nécessité. MM A. C. Pierpont & Cie, 15 Nouvelle-Levée, offrent 28 assortiment de bœuf frais conservé qui peut rivaliser avec la viande de boucherie. Dépouillé de ses os, mis dans des boîtes, cette viande a conservé toutes ses qualités et elle remplace parfaitement en mer la viande fraiche. Elle peut se garder dans tous les climats pendant un temps assez long.

En prenant de suite, demandez du sirop manufacturé par E. Turpin, 93, Vieille-Levée.

LA GRANDE CAVERNE.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Nous l'avons parcourue à tâtons pendant plusieurs heures. Je n'ai jamais rien vu de semblable. Les jour de la nature nous y frappent de terreur, mais l'air y est complètement étouffant, et lorsque j'en sortis, j'avais une terrible fièvre qui m'accable. Le médecin n'avait jamais vu de pareil malade, aux remèdes ne me firent aucun bien. Ou désespérait de mes jours. Mme Nelson, chez qui je demeurais, avait une bouteille de PLANTATION BITTERS (Amer d'Habitations); elle me conseilla d'essayer de ce remède qui, disait-elle, guérissait invariablement de la fièvre en France, de la débilité, de la dyspepsie. Malgré mon peu de confiance, j'en fis l'essai. Eu moins de trois heures après que j'en eusse pris la première fois, la fièvre fut coupée, et bout de deux jours j'étais sur pied et, avant le samedi soir, j'étais en assez bonne santé qu'apparemment. Je vous en parle afin que vous sachiez comment vous y prendre en cas de fièvre, etc. Je crois fermement que « PLANTATION BITTERS m'a sauvé la vie. »

Le Dr Ewe, de la part de la Société médicale de Tennessee, présente un mémoire sur le même sujet. Renvoi au même comité.

Le Dr Gaillard présente des préambules et des résolutions tendant à un même sujet. Tous sont *renvoyés*.

Le Dr Hibbard, de l'Indiana, propose d'ajouter à l'art. 7 un amendement qui défini mieux l'article. Le rapport est adopté.

Nombre d'amendements adoptés.

TEMPÉRATURE—5 mai 1869.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.
No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.		70 degrés.
12 midi		79
3 P. M.		79
9		75

—A propos des bruits de remaniements ministériels répandus par quelques journaux et dont nous avons parlé dimanche, le *Ami de la Patrie* vient d'démentir ce *Constitutionnel* le passé suivant :

Paris, le 23 avril 1869.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de profiter à votre estimable journal pour démentir, de la manière la plus absolue, les bruits tant de remaniements ministériels prochains, que quelques journaux ont dont je devais faire partie. Je ne veux pas rechercher dans quel but, et au profit de qui ce fabuleux ces bruits, quelles malsaines intrigues ont pu les faire naître, quelques malsaines filets des prétendus de la présidence, au milieu des préoccupations de la politique, ne m'empêche dédaigner les manœuvres dont je suis l'objet en le présente ou en manœuvre.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : PERSIGNY.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRAITÉES A L'ABEILLE

Apparition des chenilles dans les champs de coton, en Floride.

Constitution pour les Cabanas.

Débarquement d'armes pour les insurgés.

Affaires d'Espagne.

Probabilité d'un Directoire.

Nouvelles Européennes.

Londres, 5—Le *Times* de ce matin a un autre article de fond sur le traité de l'Alabama.

Il critique sévèrement le discours de Sumner et conclut ainsi : " La question est non question de droit, non de sentiment. Il reste à montrer que la Grande Bretagne peut être tenue pour responsable du bonne infraction de loi en d'excès dans la pratique ordinaire des deux pays."

Madrid, 5 — Olanaga et son aide demandent l'établissement d'un directoire. Prim est favorable à la proposition.

Florence, 5—Le ministère a résigné. Menabrea est chargé d'en former un autre.

Londres, 5—Un bill suspendant le maire de Cork a été présenté, et après débat a été lu pour la première fois à la Chambre.

Nouvelles de Washington.

Washington, 5 — La nouvelle de la nomination de Stanton à la place de Sevamard, est publiée officiellement ce soir. Le bruit commence plus que concave prise en bourse des commissions.

Une commission pour une république cubaine a été présentée dans notre ville. Les natures ont agi dans la supposition que les Cubanes obtiennent leur indépendance et que, comme le Texas, ils déclarent l'annexion. La constitution divise l'île en plusieurs Etats ; et s'occupe aussi des cas où il n'y en aurait qu'un.

Les membres influents du Congrès prennent part à un mouvement en faveur de Sala, sans qu'on puisse savoir, l'Exécutif désavoue s'il a pas pour lui. Qu'il présent y montre de l'intérêt, bien que, néanmoins, il est prouvé la vente du matériel inutile de guerre à quiconque demandera à l'acheter.

On dit que Boutwell a nommé H. C. Whittemore, de Boston, qui était un des premiers dénoncés de Belloc à la Nile-Orléans, chef du détectif du Trésor.

Washington, 5—Le gouverneur Wells, de la Virginie, n'a rien accepté du président de sa visite au Président. L'élection s'aura lieu que le général Canby, qui n'est pas au courant de la situation politique, recommandera l'époque qui lui paraîtra la plus convenable pour l'élection. Le Président ne paraît pressé pour ne rien des trois Etats dont il s'agit.

Des dépêches de J. Rose Brown confirment le rapport diplomatique anglais d'après lequel les négociations ultimes n'opposent au progrès et ne réalisera pas volontiers le traité Burlingame.

Il ne voulait rapporter cet été dénies pour l'extraction de l'huile de la graine de coton et pour un nouveau système de taxe.

Le col. Wood, chef des détectifs du Trésor, a rédigé par compulsion. Wood s'est fait connaître par sa connaissance avec le prince de Galles.

Le général Ely, répondant nommé marchal des Etats Unis pour le district original de la Pennsylvanie, est mort.

Le département de la guerre est informé que le magic de Cartagène, du 20 d'janvier, a été tué pendant qu'il poursuivait des déserteurs près de Fort Blim, Texas.

Boutwell a étendu les heures de travail au Trésor à 8 heures.

Le gouv Gerry, à la tête d'une délégation de la ligue de l'Union de Philadelphie, a en une longue entrevue avec le président.

Le commodore Hoff, sous la date du 27 avril, rapporte qu'il est arrivé à la Havane, après une mauvaise traversée.

J'ai été qu'il a trouvé à son arrivée que les affaires publiques à Cuba étaient extraordinaires. Il a reçu des dépêches, supposée être partie de l'Tenessee, annonçant qu'un grand mouvement de prisonniers navires à voiles, a ordre de débarquer des hommes et des armes pour les Cubains, et que ce mouvement a été arrêté par l'ennemi, près d'un endroit connu sous le nom de Plane del Rio, mais il a échoué. L'amiral a reçu des dépêches de Cienfuegos, qui portent que plusieurs navires, à la rencontre de l'ennemi. On n'a pas encore reçu de ces nouvelles.

Le transport qui a été pris par les prisonniers a été capturé par les insurgés et a été pris par le Pocahontas. Il a relâché à St-Thomas, Porto Rico, pour se faire réparer.

Le capitaine-général de l'Ile a décidé d'en envoyer quelque-uns aux Canaries et le reste à Cadiz.

Les deux partis, les Cubains et les Espagnols, paraissent parfaitement satisfaits de la nouvelle constitution. Le gouverneur a reçu des dépêches de Cienfuegos, qui portent que les Cubains ont pris Cienfuegos, qu'ils ont pris les armes, depuis longtemps, et pour les mettre pour les autres.

Le gouverneur a reçu des dépêches de Cienfuegos, qui portent que les Cubains ont pris Cienfuegos, qu'ils ont pris les armes, depuis longtemps, et pour les mettre pour les autres.

Mr. Emile Angier prépare pour l'Opéra-Comique une pièce en un acte, intitulée la Comédie-Française. Il écrit, dit-on, en collaboration avec son jeune neveu M. Gaillard.

Le Savoyard, au Gymnase, se donnait la cent-cinquième représentation de *Rosette*, et au théâtre Cluny une cinquantième représentation de *Jeuli le*.

MM. Etienne et Jules Gonnouet ont le en qualité de lecteur de Théâtre Français, au dernier des deux, ayant pour titre : les *Correspondants*.

Le 7 avril, après la première représentation de *Rienzi*, M. Pandolonp s'est emparé d'un voyez à M. Wagner un télégramme contenant l'impression produite par l'œuvre du maître.

Quelques heures après, la réponse suivante est arrivée de Tribschen, près Lucerne.

Je réitère de nouvelle mon dégoût ; il n'a pas le mérite.

RICHARD WAGNER.

Voici la distribution de la comédie de M. Octave Feuillet, *Julie*, qu'on vient de mettre en répétition au Théâtre-Français :

Madame Guyon, MM. Delaunay, Febvre, Maxime de Tuzy, Mme Favart, Mme de Cromtry, Lloyd

Mlle Nilsson vient d'obtenir une fourrure de Lucca, dans laquelle elle lui informe qu'elle a renoncé son engagement pour le mois de mai. Le directeur du théâtre de Covent Garden.

M. Bagier, directeur de Théâtre Italien, vient d'engager M. Fraschini pour la saison prochaine.

Le personnel de l'Opéra Italien de Saint-Pétersbourg, du 3 novembre 1869 au 7 mars 1870, sera composé de la manière suivante :

Prima donna : Mme Adelina Patti, Friesi, Volpini, Parelli, Fricci.

Seconda donna : Mme Dall'Ameno.

Primi tenori : MM. Calzoboni, Cappoui, Bettini, Marie.

Secondo tenore : M. Rossi.

Primi baritoni : MM. Graziani, Gassier, Mec Stoller.

Primo basso : M. Bagagiolo.

Secondo basso : M. Zucchini.

Chef d'orchestre : M. Vianesi.

Régisseur : M. Harris.

NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE.—Voici les détails qu'en donne sur la nouvelle maladie de la vigne qui a pris naissance en France, et qu'on attribue à un poceron dont on a constaté la présence sur les racines de la vigne malade.

Dans l'arrondissement d'Orange, un tiers de vignoble est perdu ; sur 10,000 hectares de vignes, 3,000 sont complètement ravagés, 3,000 sont déjà morts. Le mal ne s'est heureusement pas propagé d'une manière aussi effrayante dans le reste de la région ; quelques-uns de ses ravages cependant, il a été signalé près de plus de vignes aînées. Roquelaure a perdu un moins la moitié des vignes.

Le mal a été signalé pour la première fois en 1863 ; il a pris une rapidité de plus en plus grande ; il s'est agrégé ordinairement au milieu des vignes, et il a fait de plus en plus de ravages.

Les vignes aînées, Roquelaure a perdu en moins la moitié des vignes.

Le mal a été signalé pour la première fois en 1863 ; il a pris une rapidité de plus en plus grande ; il s'est agrégé ordinairement au milieu des vignes, et il a fait de plus en plus de ravages.

Le mal commence aux environs d'Arles, dans les Bouches du Rhône, et remonte jusqu'au département de la Drôme. Montélimar est sur le point d'être atteint. La tache d'huile couvre déjà en longueur plus de 100 kilomètres.

Evidemment sur ce long parcours il n'est fait de beaucoup que tous soit atteint ; mais les foyers du mal se sont multipliés ; ils rayonnent autour d'eux, répondant la contagion sur de toutes surfaces.

Quelquefois ils ne sont pas encore bien connus, mais il est certain que le mal se propage d'une manière aussi effrayante que dans les autres régions ; quelquefois que de ravages considérables ; dans la presque plus de vignes aînées, Roquelaure a perdu en moins la moitié des vignes.

Le mal a été signalé pour la première fois en 1863 ; il a pris une rapidité de plus en plus grande ; il s'est agrégé ordinairement au milieu des vignes, et il a fait de plus en plus de ravages.

Les